

ANNEXE

Arrêté n° 39-2022-01-20-00001

Arrêté fixant l'état des candidatures au premier tour de scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire de la commune des BOUCHOUX

Arrêté n° 39-2022-01-20-00001

La Sous-Préfète de Saint-Claude,

VU le code électoral ;

VU l'arrêté n° 39-2021-11-26-00002 du 26 novembre 2022, portant convocation des électeurs de la commune des BOUCHOUX, les 6 et 13 février 2022 afin de compléter le conseil municipal (élection de deux membres) et fixant les dates de dépôt de candidatures ;

VU les candidatures enregistrées.

ARRETE :

Article 1er : L'état des candidatures enregistrées le jeudi 20 janvier à 18 heures, en vue du premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire, qui aura lieu aux Bouchoux le 6 février 2022, est établi conformément à l'annexe jointe.

Article 2 : La Sous-Préfète de Saint-Claude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au Maire de la commune des Bouchoux pour affichage dès réception, aux emplacements administratifs habituels de la commune et dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Saint-Claude, le 20 janvier 2022

La Sous-Préfète,



Caroline POUILLAIN

**ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES
DANS LA COMMUNE DES BOUCHOUX**

**SCRUTIN DES DIMANCHES 6 ET 13 FÉVRIER 2022
(deux membres à élire)**

ÉTAT DES CANDIDATURES POUR LE SECOND TOUR DE SCRUTIN

Monsieur Claude PERRIER-CORNET

Madame Pascale LOMBARD